



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2019

DELIBERATIONS

Projets

Lancement du projet de mise en place de vidéo protection et demandes de subventions (à l'unanimité)

La première phase d'installation de deux caméras et du serveur d'enregistrement et d'exploitation a fait l'objet d'une subvention de 7437 euros au titre de la DETR 2018.

La phase 2 peut faire l'objet d'une demande de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'année 2019. Il s'agit pour cette deuxième phase de poursuivre l'installation des caméras sur la place des Commerces, sur la place de la mairie, sur le site de la nouvelle salle polyvalente ainsi que sur le site de la future aire de loisirs intergénérationnelle. Le coût de l'opération est de 17 760.00 euros HT.

La demande de subvention sera de 6216.00 euros.

Mise en place d'une réserve d'eau pour la défense incendie quartier de l'Herma et demandes de subventions (à l'unanimité)

Le SDIS préconise l'installation d'une réserve d'eau pour pallier au manque de débit de la bouche à incendie quartier de l'Herma. La réserve serait de 60 m³. Le coût prévisionnel de l'opération est de 4 960.00 euros HT. La demande de subvention au titre de la DETR 2019 sera de 1736.00 euros.

Aménagement d'un cheminement piéton le long de la RD 104 – sécurisation de l'arrêt de car Le Feschet (à l'unanimité)

Monsieur le Maire a exposé à l'assemblée, qu'en collaboration avec les services du Département, il a été identifié la solution de déplacer l'arrêt du Feschet, jugé trop dangereux, et d'aménager un chemin piéton permettant aux utilisateurs de regagner leur habitation de manière plus sécurisée.

L'aménagement du site comprend la construction d'un muret en prolongement de la glissière de sécurité déjà existante et l'aménagement d'un passage pour les piétons derrière ces ouvrages.

Le coût de l'opération s'élève à 30 723.00 euros HT.

Une demande de subvention sera effectuée dans le cadre de PASS TERRITOIRES auprès du Département de l'Ardèche pour un montant de 15 361.50 euros.

Convention de maîtrise d'ouvrage unique – Syndicat Départemental d'Electricité de l'Ardèche (à l'unanimité)

L'opération de renforcement des réseaux de distribution publique d'électricité et l'opération de mise en œuvre coordonnée du génie civil des futurs réseaux Eclairage Public et de télécommunications au lieu-dit Les Souliers, représentera une participation de la commune au titre des Infrastructures télécom de 2 625.00 €.

Décision d'aliénation du chemin rural sis quartier les Barras et mise en demeure des propriétaires (à l'unanimité)

Le Conseil Municipal a décidé de poursuivre la procédure pour céder la partie de chemin rural qui traverse la propriété de M. et Mme REBOUL Eric. Les résultats de l'enquête publique ont confirmé que le chemin rural n'est plus utilisé par les usagers depuis une longue période, que son aliénation ne crée aucune modification de condition de circulation ni aucun enclavement de parcelle puisque le public emprunte d'ores et déjà un autre itinéraire situé sur des parcelles privées qui feront l'objet d'une constitution de servitude de passage.

Les propriétaires riverains pourront acquérir le chemin concerné.

Acquisition des parcelles cadastrées section A n°2209, 2211 et 2213 « Lieudit Les Reyniers » (à l'unanimité)

Le conseil municipal a décidé d'acquérir section A n°2209, 2211 et 2213 « Lieudit Les Reyniers », issues du découpage des parcelles de Monsieur Max REYNET, pour une surface totale de 289 m² au prix de 0,50 euro le m², soit 144.50 euros, pour un élargissement de la calade des Reyniers.

Affaires scolaires - Associations

Subvention pour l'association reconnue d'utilité publique La Prévention Routière (à l'unanimité)

Le Conseil Municipal a voté une subvention de 170 euros pour l'année 2019.

Participation aux frais de fonctionnement enfants d'ULIS 1 et 4 – école de Baza d'Aubenas (à l'unanimité)

Deux enfants résidant la Commune sont admis en classes ULIS de l'école publique de Baza d'Aubenas. Ne disposant pas de classe ULIS sur notre commune, le Conseil Municipal a validé la participation de 1024 euros et 952 euros pour l'année scolaire 2018/2019.

Sensibilisation aux pratiques musicales à l'école (à l'unanimité)

Le Conseil a décidé de renouveler l'action de sensibilisation aux pratiques musicales initiée par le Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse, et de participer financièrement à cette opération à hauteur de 730 euros pour les deux écoles de Vesseaux.

FINANCES

Budget primitif 2019 (à l'unanimité)

Le Conseil Municipal a voté les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2019 comme suit :

- Investissement
Le budget s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 2 274 139,25 euros
- Fonctionnement
Le budget s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 1 127 305,00 euros

Budget primitif 2019 – Eau et assainissement (à l'unanimité)

Le Conseil Municipal a voté les propositions nouvelles du budget primitif Eau et Assainissement de l'exercice 2019 comme suit :

- Investissement
Le budget s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 827 587,10 euros

- Exploitation
Le budget s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 321 600,00 euros

Garantie des emprunts d'ADIS – allongement de la dette (à l'unanimité)

Pour l'opération Le Peyrou, ADIS a sollicité de la CDC de réaménager le prêt par un allongement de la dette. L'assemblée s'est prononcée favorablement sur les modalités de la garantie. La commune réitère sa garantie pour le remboursement du prêt réaménagé n°0868920 d'un montant de 101 315,38 euros avec un montant de garantie de 10 131,50 euros.

FIN DE LA SEANCE